

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL 2ème & 3ème série

Samedi 25 avril 2026 au Golf de Sully

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise.

Index au jeudi 23 avril

Dames :

- 2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4 / Boules rouges
- 3^{ème} série : index de 18,5 à 36 / Boules rouges

Messieurs :

- 2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4 / Boules jaunes
- 3^{ème} série : index de 18,5 à 36 / Boules jaunes

Epreuve non-fumeur : § 1.2.5 du vadémécum fédéral (page 4 du vadémécum Loiret)

FORME DE JEU

La formule de jeu est le score maximum **PAR + 4** pour toutes les séries.

PRIX

Le titre de champion est décerné en brut dans les 2 séries dames et messieurs (4 titres)

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire.

- Green fee adultes (non membres 7/7) pour le golf qui reçoit : 33€
- Green fee jeunes (non membres 7/7) nés après 2008 inclus, pour le golf qui reçoit : 18€
- Droit d'engagement pour le Comité : 8€

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au jeudi 23 avril 16h00**, sur le site du comité : page d'accueil ou rubrique « Compétitions ».

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com/, et sur le site de l'AS du Golf hôte.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions